



ASSOCIATION DE LA  
FILIERE BIOLOGIQUE  
EN REGION CENTRE  
VAL DE LOIRE

www.bio-centre.org

**BIO CENTRE**  
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**du 22 février 2018**

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Orléans le 22 février 2018 à 14h00 sur convocation adressée par courrier électronique, comme prévu par l'article 8 des statuts, en date du 7 février 2018.

RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	COLLEGE	FONCTION	
LA RICHE EN BIO	DYONET	Jacques	Consommateurs	Titulaire CA	présent
BIOCOOP AU BOURGEON VERT	ZOPPÉ	Agnès	Distributeurs	Titulaire CA	présente
TERNAO	FOUCAULT	David	Distributeurs	Titulaire CA	présent
CONFEDERATION PAYSANNE	HAHUSSEAU	Yves Marie	Institutionnels	Titulaire CA	présent
COOP DE FRANCE CENTRE	VAURS	Christophe	Institutionnels	Titulaire CA	excusé
MFR DE L'ORLEANAIS	VERGNAUD	Pascal	Institutionnels	Titulaire CA	présent
CER France - ALLIANCE Centre	PRUNIER	Joël	Institutionnels	Titulaire CA	présent
LSDH	LESEURE	Philippe	Préparateurs	Titulaire CA	excusé
SIDESUP	BELIERES	Jean-Marie	Préparateurs	Titulaire CA	excusé
MAUTOUCHET SERGE SMC	MAUTOUCHET	Serge	Préparateurs	Titulaire CA	présent
LAITERIE DE VERNEUIL	DECHENE	Bruno	Préparateurs	Titulaire CA	présent
FERME DE LA MOTTE	PERRET	Cécile	Préparateurs	Titulaire CA	excusée
SCEA LES RIOILLIÈRES	BOURGY	Emmanuel	Producteurs	Titulaire CA	présent
EARL PONTIJOU	GAULANDEAU	Claude	Producteurs	Titulaire CA	présent
GAEC DU COUDRAY	JANSEN	Julien	Producteurs	Titulaire CA	excusé
	POTHIER	Sylvain	Producteurs	Titulaire CA	absent
SCA LE BIOTOPE	RIFFARD	Philippe	Producteurs	Titulaire CA	présent
FERME DE LA CHAUME AU CHAT	VINCENT	Jean-François	Producteurs	Titulaire CA	présent
ASSOCIATION LA PRESLE	TROFLEAU	Martine	Consommateurs	Suppléant CA	excusée
BERIVAL	GODIN	Bruno	Distributeurs	suppléant CA	excusé
FRSEA CENTRE	LELIÈVRE	Éric	Institutionnels	Suppléant CA	absent
CRA Centre	DAUBIGNARD	Louissette	Institutionnels	Suppléant CA	absente
AXÉRÉAL BIO	RENART	Gilles	Préparateurs	Suppléant CA	absent
CONSERVES DU BLAISOIS	MACHELIDON	Philippe	Préparateurs	Suppléant CA	présent
GAEC VAL PRÉ VERT	DURAND	Joël	Producteurs	Suppléant CA	excusé
DOMAINE LES CHESNAIES	LAMBERT	Pascal	Producteurs	Suppléant CA	présent
	SPACH	Claude-Eve	Producteurs	Suppléant CA	absente

Autres : Jacques Sappei (directeur Bio Centre), Olivier Fontaine (préparateur, Ets Maingourd), Philippe Joubert (producteur), Alexandre Roumet (GDAB), Didier Gibbon (GABBTO).

Au total, 14 administrateurs titulaires sur 14 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.



Le vice-président Emmanuel Bourgy ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour:

HORAIRE	SUJET
14h00	Approbation du précédent procès-verbal
14h05	Retour du GRAB
	Points d'actualité (plans filière, aides,...)
	Conjoncture du marché de la bio
15h30	Compte de résultat 2017 (1 <sup>ère</sup> estimation)
16h30	ORAB
17h00	Démission de Philippe Machelidon
	Validation des nouveaux adhérents de Bio Centre
	Questions diverses

## 1. Approbation du précédent compte-rendu

Le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 16 novembre 2017, est adopté à l'unanimité.

Le président rejoint la séance et en reprends l'animation.

## 2. Retour du GRAB, points d'actualité et conjoncture du marché

### *Retour du GRAB*

Claude Gaulandeau fait un retour sur les sujets abordés en GRAB ce même jour :

- Le réseau comprend plusieurs commissions régionales filières ou thématiques pour lesquelles il convient de préciser les modalités de fonctionnement, de lien avec le GRAB, et pour certains de les dynamiser.
  - Commission élevage : peu de référent et donc pas de réelle commission en fonctionnement. Les problématiques étant différentes selon les filières le GRAB envisage la création de 2 commissions: monogastrique et ruminant.
  - Grandes cultures : bonne dynamique avec l'arrivée du technicien.
  - Commission maraichage : bonne dynamique avec 2 techniciens
  - Viticulture : besoin d'appui technique.
- Problématique du Cu en viticulture : existe un risque d'interdiction au niveau européen. Les viticulteurs souhaitent un positionnement plus fort de la FNAB sur ce sujet. La proposition est de maintenir une utilisation à 6kg lissée sur 5 ans.
- Discussion sur la gouvernance de la FNAB.
- Participation des administrateurs aux commissions régionales (Coredef, Coreamer, CRIT, comité AB, CRAEC,...).
- Point sur l'implication des adhérents et le remplacement des administrateurs actuels.

## ***Points d'actualité***

### **Plan filière :**

Jean-François Vincent rappelle la demande du gouvernement sur les plans filière, concomitant aux Etats Généraux de l'Alimentation.

L'objectif annoncé porte sur une montée en gamme des produits, tous labels de qualité confondus.

Toutes les interprofessions travaillent sur des propositions. Elles annoncent un doublement de la production bio d'ici 2022. Sauf en porc, où la profession annonce un souhait de multiplier par cinq la production (niveau actuel = 0,5% de la production)

Notre objectif doit être de garder la cohérence de la filière bio, ne pas casser les marchés. La filière bio a la confiance des nouveaux consommateurs qui restent exigeants sur les modes de production.

Les projets filières sont visibles sur le site du ministère.

### **Aides CAB, MAB**

Jean-François Vincent informe le conseil du Comité Bio du 19 février.

Depuis 2015, le financement européen est géré par la région. Les financeurs : état, agences de l'eau, Région, fonds européen (Feader)

Le traitement des dossiers a été retardé par l'absence d'un outil informatique. Les dossiers bio ont été les derniers traités.

2015 : 1200 dossiers à traiter. Taux d'instruction = 92%. Taux d'engagement = 84% soit 22.5 M€ . (dont 15,7 de Feader)

Il a été nécessaire de mobiliser 300k€ de Feader pour compléter le financement de l'agence de l'eau Loire Bretagne qui n'a pas mis en place de plafond.

Il y aura autant de retard pour 2016 car la vérification de l'assolement d'une année sur l'autre n'est pas encore opérationnelle dans le logiciel.

En 2016 seuls les dossiers de conversion seront pris en considération. Les plafonds sont désormais abaissés à 20k€ en CAB.

2017, la Région a mis 200k€ et l'état 200k€ sur le MAB soit 1,6M€ avec le Feader.

Priorisation et plafonnement MAB selon les critères suivants :

- Surface : au moins 98% de la SAU convertie ou en cours
- Emploi : à partir de 1 ETP plafond 8 000€, sinon plafond 4 000€.
- Elevage : vente d'au moins 50% des animaux en bio

2018 : faible visibilité. L'état met 4,5M€ sur MAEC et Bio confondu, dont 60% sur les MAEC et 40% sur la Bio en CAB soit 1,8M€.

Pour 2018 et 2019 la Région demande de définir une priorisation pour la MAB.

Pour la conversion, en cas de manque de fond, seul le plafond permettra l'ajustement en 2018.

Le crédit d'impôt passe de 2500 à 3500€ dès les revenus 2018 (déclaration 2019).

D'après Jean-François Vincent, les remontées de terrain permettent d'envisager une conversion du niveau de 2015. L'enveloppe de l'état est donc loin d'être à la hauteur.

## ***Conjoncture du marché***

Olivier Fontaine confirme que la part des légumes bio augmente de manière exponentielle. Il a connaissance de nombreux projets de conversion.

Joël Prunier confirme aussi de nombreux projets de conversion sur des surfaces importantes. Le bio et le local se développent.

Plusieurs projets de conversion sont en cours à la Laiterie de Verneuil selon Bruno Dechene. Didier Gibbon confirme que d'autres éleveurs dans le sud 37 sont prêts à partir en bio.

Pascal Vergnaud précise qu'en formation il accueille cette année uniquement des bio. Pour lui, l'entraînement par d'autres agriculteurs déjà en bio est important pour motiver.

Pascal Lambert, lors de l'AG de Loire Vin Bio a noté que les conversions en viticulture étaient liées à la demande en GMS, et confirme aussi l'importance de l'entraînement par les autres viticulteurs bio.

Jean-François Vincent précise l'importance que les aides soient cohérentes par rapport aux objectifs. Les producteurs doivent également faire valoir le besoin de structuration des filières vis-à-vis de la GMS. L'Agence Bio intervient avec son fond Avenir Bio pour financer la structuration de filière à hauteur de 4M€/an.

Pascal Vergnaud signale qu'à côté de la bio d'autres modèles se développent ce qui génère de la compétition.

Jean-François Vincent ne s'inquiète pas de ces autres initiatives dès l'instant où la Bio maintient ses objectifs de lien au sol, de respect des animaux, etc.

Agnès Zoppé confirme que la campagne avec le plus d'impact du réseau Biocoop a été l'affichage d'une usine à pesticides !

Elle confirme aussi que la consommation augmente aujourd'hui surtout du fait de la grande distribution. D'ailleurs, historiquement Biocoop s'est développé sur la communication de Carrefour. Biocoop se différencie en travaillant sur l'implantation locale, et sur la qualité. Biocoop essaie de sortir des codes GMS pour ne plus être comparé.

Joel Prunier voit derrière cette situation une logique de marché. Les GMS doivent s'orienter vers des marchés rémunérateurs. Les clientèles sont différentes. Plus militants en distribution spécialisée. La GMS s'oriente sur le bio local.

D'après Agnès Zoppé la première motivation d'achat en Bio est aujourd'hui la santé. Le réseau Biocoop a été élu magasin préféré des français sur le critère de la présence humaine.

Avec la baisse des aides, la question de la rémunération par le marché est évoquée. Selon les filières le montant des aides est différent mais peut atteindre 20 à 25%.

En céréales, il y a aujourd'hui une distorsion de concurrence en fonction des terroirs à cause des aides.

Olivier Fontaine confirme qu'on manque de légumes. Il y a une forte demande en Allemagne notamment.

Selon Bruno Dechene Carrefour est demandeur de grandes quantités de lait. Ce groupe est prêt à aider la conversion.

Il existe une forte demande sur certaines filières. (ex betterave sucrière). Attention à une augmentation non maîtrisée. Plusieurs exemples de production non vendues (ex : Millet) car les producteurs n'ont pas assurés leurs débouchés avant de se lancer en production. Il y a nécessité d'accompagner les producteurs.

### 3. Compte de résultat 2017 (1<sup>ère</sup> estimation)

Le directeur de Bio centre, Jacques Sappei, présente une première estimation du compte de résultat 2017, avant validation par le comptable.

La vente de prestation, notamment les formations financés par Vivea sont en forte augmentation : 153k€ pour 101k€ prévu au budget.

Les cotisations sont en légère hausse. Le nombre d'agriculteurs adhérents a augmenté (465 au lieu de 427). Sur l'aval les chiffres ne sont pas définitifs mais a priori stables.

Les CVO apparaissent faibles. Ce point est à vérifier.

Les subventions sont en légère baisse par rapport aux conventions principalement due à l'absence prolongée du coordinateur amont et donc à la non réalisation des actions prévues.

Au niveau des charges, les prestations externes sont en augmentation, en lien avec l'augmentation des produits en formation.

Les charges en plus non prévues au budget :

- Accompagnement du DLA
- Embauche de la technicienne maraichage

Les charges en moins :

- Le « guide manger bio ». Dépend de la mise à jour de la BDD du site internet (en cours)
- L'arrêt en cours d'année de la collaboration avec la Farec (pisciculture). Une facture d'environ 4k€ en en litige.

A noter la maîtrise des frais de déplacement malgré l'augmentation des déplacements par la location d'un deuxième véhicule de service.

Le compte de résultat fait apparaître pour l'instant un résultat positif qui reste à confirmer, des régularisations d'écriture devant être faites par le comptable.

### 4. ORAB

L'ORAB est une structure régionale qui est reliée à l'Agence Bio. A noter que la notification à l'agence bio est obligatoire.

La base de données qui en résulte sert aux statistiques et est donc utile pour l'établissement des politiques relatives à la Bio. Selon les régions l'ORAB est géré par les Grab, les Interpro, ou les Chambres.

En région CVL il est géré par la Draaf mais sans aucun moyen. Donc pas d'action.

La Draaf a demandé que le réseau bio et les chambres s'entendent pour assurer la gestion de l'ORAB.

La CRA a demandé à gérer l'ORAB pour l'amont.

Bio Centre a fait valoir auprès de la Draaf que le réseau bio est le seul représentatif de la filière bio dans notre région. Que nous sommes les seuls à déjà éditer un document précoce de l'observatoire (le Bio Centre Mag hors série chiffre de la bio en région CVL)

Le réseau bio a fait une proposition : gestion opérationnelle à Bio Centre (environ ¼ de temps) avec une présidence tournante (la 1<sup>ère</sup> assurée par la Chambre)

Dans notre proposition l'ORAB est inclus dans la nécessaire réorganisation de la bio en région avec la mise en place d'un Comité Régional de l'AB regroupant l'ensemble des parties concernées par la bio. L'idée est aussi de mettre en place un pacte bio (ou un plan ambition

bio) qui reprendrait les moyens mis par le ministère et la région, les CAP filières, plus des actions nouvelles et fixerait des objectifs de développement et les moyens associés.

Cette proposition a été soumise à la région qui en a parlé à la Draaf.

## 5. Questions diverses :

### *Démission de Philippe Machelidon*

Le conseil prend acte de la démission de Philippe Machelidon qui sera remplacé par Olivier Fontaine, directeur du site de Maingours à orléans.

### *validation des nouveaux membres*

RAISON SOCIALE	adresse	CP	Ville	activité
JIBIO	6 rue des Grandes Cheminées	37150	LA CROIX EN TOURAINE	transformateur légumes bio par lactofermentation

***Le président demande au conseil d'administration d'approuver ces demandes d'admissions. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17h30.

Fait à Blois, le 22 février 2018,

Le secrétaire

Julien JANSEN



Le président

Jean-François VINCENT

